



DON AUX ENFANTS ET SUCCESSION

Par **VEROTRZ13**, le **21/02/2019** à **08:43**

Mesdames, Messieurs,

Mon frère et moi-même avons eu deux dons de la part de notre père : Le premier de 30 000 € courant année 2005 et un second de 30 000 euros également courant année 2012.

Le premier don faisait partie de la loi Sarkozy, et le second ?

A noter que ces deux dons ont bien été déclaré à l'administration fiscale en temps et en heure.

Au niveau de la succession, (notre père est décédé récemment) cela va se passer comment ?

En vous remerciant,

VEROTRZ13